



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 35

Texte de la question

POLLUTION PAR LES PESTICIDES AUX ANTILLES

M. le président. La parole est à M. Jacques Remiller, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Remiller. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

Mon collègue Alfred Almont, député de la Martinique, n'a pas pu être présent aujourd'hui dans cet hémicycle. Retenu à Bruxelles par une séance plénière du Conseil des régions de l'Union européenne, il m'a demandé, monsieur le ministre, de vous poser sa question.

Représentant d'une circonscription de la Martinique où l'agriculture représente une part importante de l'activité économique, notre collègue tenait à évoquer devant vous l'extraordinaire campagne médiatique qui, au cours de ces dernières semaines, a frappé la Martinique et la Guadeloupe, et qui concerne les conséquences de l'utilisation d'un pesticide entre 1981 et 1993 dans les exploitations bananières.

Des affirmations très graves ont été avancées ; bien qu'apparemment sans véritable fondement scientifique, elles font encore aujourd'hui la une de la presse locale et nationale, surtout à la Martinique et en Guadeloupe. Les conséquences de ces affirmations sont déjà pénalisantes et dommageables pour la Martinique et sa population : elles se traduisent notamment par des annulations de séjours touristiques, mettant à mal les efforts considérables des professionnels pour augmenter l'attractivité de cette destination, mais aussi par une diminution - catastrophique pour les exploitants locaux - des ventes d'une production agricole pourtant issue de sols soumis à des contrôles périodiques. Elles suscitent enfin chez les personnes - et c'est le pire - de sérieuses craintes quant à leur santé.

M. le président. Merci de poser votre question, monsieur Remiller.

M. Jacques Remiller. Je n'ai pas tout à fait fini, monsieur le président. Il est, dans ces conditions, indispensable que l'État communique et fournisse des informations, tant à la Martinique qu'en métropole. Il est nécessaire, en effet, que les populations connaissent la vérité sur les nombreux travaux de recherche qui seraient déjà réalisés ou en cours, ainsi que sur les mesures prises ou prévues. Il est également nécessaire qu'elles soient informées avec précision des dispositions que vous entendez mettre en oeuvre pour que, quelles que soient les conclusions des études sanitaires en cours, une totale transparence de la gestion du risque sanitaire soit assurée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

M. Christian Estrosi, *secrétaire d'État chargé de l'outre-mer*. Monsieur Remiller, Alfred Almont, comme bon nombre de parlementaires et de présidents des collectivités régionales ou départementales de la Martinique et de la Guadeloupe, a fait part de son inquiétude au Premier ministre et aux différents membres du Gouvernement concernés.

À peine leur plaies pansées, après le dramatique cyclone Dean, qui a ravagé une grande partie des cultures, voilà que la Martinique et la Guadeloupe essuient une nouvelle tempête, médiatique celle-ci.

M. Lucien Degauchy. Très juste !

M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer. Nous nous devons de répondre à toutes les inquiétudes de nos compatriotes de Martinique et de Guadeloupe. Il s'agit d'une exigence de vérité, d'abord, sur les conditions dans lesquelles, jusqu'en 1993, l'utilisation du chlordécone a été autorisée.

Toujours au nom de cette exigence de vérité en matière sanitaire, des enquêtes épidémiologiques conduites

sous l'autorité de Roselyne Bachelot sont en cours. Plusieurs nous sont déjà parvenues. Certaines sont rassurantes ; d'autres devront préciser les diagnostics.

Nous avons ensuite une exigence de rigueur. Nous allons, à la demande du Premier ministre, tripler le nombre de contrôles sur les fruits et légumes, qui sont commercialisés en grande surface, sur les étals ou destinés à l'exportation. Les poursuites les plus lourdes seront par ailleurs engagées à l'encontre de ceux qui auraient contrevenu aux règles et aux normes en vigueur.

Nous voulons ouvrir de véritables perspectives pour la Guadeloupe et la Martinique, dire notamment aux agriculteurs qui sont dans l'inquiétude et rencontrent des difficultés économiques que, pour ceux qui ont des produits de qualité - et il en est de très grande qualité -, nous veillerons avec Michel Barnier à ce qu'ils puissent disposer d'un label qui garantisse cette qualité.

Quant à ceux dont les terres ont été contaminées, nous veillerons, au-delà des mesures de solidarité liées à la contamination, à accompagner leur reconversion, notamment vers la filière des biomasses, dans le domaine des énergies renouvelables.

Il nous faut enfin rétablir la confiance dans le secteur du tourisme. Alors que la haute saison va commencer, nous souhaitons assurer, avec Luc Chatel, une grande campagne de promotion. La Martinique est belle, la Guadeloupe est belle ! Elles sont accueillantes et offrent aujourd'hui des produits de qualité que nous voulons garantir. Jamais nous ne transigerons avec la santé de compatriotes et de tous ceux qui consomment les produits martiniquais. Telle est la priorité de notre gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 35

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 octobre 2007